

Résolution présentée par la délégation de

la République de Cuba

Thème : Droits politiques et sociaux

Concerne : La suppression du droit de veto au Conseil de sécurité

L'assemblée générale,

Révoltée par l'embargo, une injustice subie par la république de Cuba depuis plus de 62 ans, imposée par les États-Unis pour des raisons iniques qui n'ont plus lieu d'être actuellement,

Soulignant le soutien de 187 pays pour la levée de cet embargo poussiéreux, qui porte préjudice à tous les pays impliqués dans cet empêchement constant de développement du peuple cubain et du développement durable de Cuba,

Consternée par le fait que, malgré ayant demandé 31 fois d'affilée la levée de cet embargo et n'ayant jamais reçu plus que 4 voix opposées sur 193, les États-Unis empêchent toujours l'aboutissement de cette appel à la justice de la grande majorité des pays du monde à cause de leur droit de veto,

Déplorant l'incohérence entre la réalité du droit de veto et l'objectif de «développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples» présent dans la charte des Nations Unies,

Alarmée par le faible potentiel d'action des Nations Unies causé par le droit de veto,

Rappelant la non-intervention de l'ONU durant de nombreux moments de tension dans le monde comme la guerre en Ukraine, le conflit israélo-palestinien, la crise en Syrie et bien d'autres,

Accusant les cinq membres permanents de garder un héritage obsolète de la 2ème guerre mondiale,

Souhaitant faire partie d'une organisation de nations véritablement unies,

Décide de rendre la prise de décision concernant les résolutions de l'ONU plus équitable en supprimant le droit de veto des cinq membres permanents au conseil de sécurité.

*Le texte français fait foi.*